



Mairie de
Chilly-le-Vignoble
République Française
Département du Jura
Arrondissement de
Lons-le-Saunier
Canton de Lons 2
Commune de
CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Chilly Le Vignoble se sont réunis à 18 heures 45 à la salle des conseils de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M, le Maire le 05 juin 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Philippe BAILLY,, Quentin BILLARD, Dominique BILLOT, Catherine CARRAVILLOT, Alexandre DESCHAMPS, Manoël DEVIS, Mathias DRAPIER, Marie-Cécile MENETRIER, Stéphanie MOREAU, Jérôme MOUILLOT, Maxime ROQUETTE, Pauline YVARS

Étaient absents représentés :

Isabelle BALDUCCI (pouvoir donné à Manoël DEVIS)
Elisabeth FORIEN (pouvoir donné à Dominique BILLOT)

Étaient absents non représentés :

Lucie MILLET-THEVENOD

Participants externes à la réunion :

Aucun

Ordre du jour

- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026

DÉLIBÉRATIONS

- ◆ DELEGATION AU MAIRE POUR LES MARCHES PUBLICS (2026_28D)
- ◆ VALIDATION DE LA PROPOSITION DU SIDEC CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC GRANDE RUE ET LOTISSEMENT DES TEPPE (2026_29D)
- ◆ MODIFICATION DU NOMBRE D HEURES DE NOTRE SECRETAIRE DE MAIRIE SÉVERINE GUYON : DE 12H A 14H (2026_30D)

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- ◆ Achat d'un méca-benne
- ◆ Référent déontologue
- ◆ Correspondant défense
- ◆ RGPD

- ◆ Ambroisie
- ◆ Eclairage public : modification des plages d'extinction
- ◆ Demandes de subventions
- ◆ Formation des agents
- ◆ Stagiaire
- ◆ ELAN
- ◆ Mise en sécurité du Parc des Vignes
- ◆ Urbanisme
- ◆ Voirie Grande Rue
- ◆ Organisation et répartition des tâches

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délégation au maire pour les marchés publics (Délibération 2026 - 28D)

Dans sa délibération 2026-11D du 20 mars 2026, relative aux délégations accordées au maire dans le cadre de son mandat, il avait été omis de mentionner la limite à 1 500 € sur les dépenses en marchés publics sans autre validation par le C.M. (alinéa 4 de la liste des annexes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reformuler la délibération 2026-11D et l'alinéa 4 de son annexe, en précisant le seuil de 1500 € H.T. autorisé au maire dans l'exécution des marchés publics.

Adhésion au groupement d'achat d'énergie du SIEDEC

Après relecture de la délibération 02/ 2024 du 15 février 2024, et de la convention intervenue entre le SIEDEC et notre Commune, il s'avère que leur contenu est régulier et qu'il n'y a pas lieu de le remettre en cause.

Il est précisé que l'intérêt à s'inscrire dans un groupement d'achat d'énergie est a priori favorable pour notre collectivité. Les fluctuations imprévisibles dans la conjoncture actuelle nous amèneront à revoir notre position lors des échéances triennales des contrats d'achat gaz et électricité.

Validation de la proposition du SIEDEC relative à l'éclairage public de la Grande Rue et lotissement des Teppes (Délibération 2026 - 29D)

Le SIEDEC a transmis un nouveau chiffrage des travaux de modernisation de l'éclairage public de la Grand rue et du lotissement des Teppes.

Le prix de revient prévisionnel des travaux s'élève à 20 558,16 € TTC, financés à 50 % par le SIEDEC, soit un montant résiduel de 10 279,08 € à la charge de la Commune.

Le conseil municipal approuve cette proposition du SIEDEC à l'unanimité.

Modification du nombre d'heures de présence de la secrétaire Séverine GUYON (Délibération 2026 - 30D)

Madame GUYON travaille actuellement 12 heures par semaine.

Depuis le départ de Karine TROUBAT, et malgré l'arrivée de Aurélie BOISSARD (en CDD de 6 mois), le déficit d'heures par rapport à la situation précédente est encore de 8 heures.

Monsieur le maire propose de passer le contrat de Mme GUYON de 12 à 14 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Achat d'un méca-benne**

Nous allons procéder à l'achat d'un méca-benne pour faciliter le travail de l'employé communal au cimetière, notamment. Cette dépense est inscrite au budget.

- **Référent déontologue :**

Manoël DEVIS a consulté le référent déontologue quant à la présence au sein du Conseil municipal d'adhérents aux diverses associations de la Commune. Le référent confirme que la notion de conflit d'intérêt ne concerne que les cas d'enrichissement personnel des conseillers, ce qui n'est pas le cas pour les membres d'association à but non lucratif.

- **Correspondant défense :**

Catherine CARRAVILLOT sera la correspondante de la Commune auprès du délégué départemental des armées.

- **RGPD :**

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un règlement européen qui encadre le traitement des données personnelles des citoyens de l'Union européenne depuis le 25 mai 2018.

Le CDG 54 propose la mutualisation d'un dispositif aidant à la gestion du RGPD. Compte-tenu du risque juridique encouru à ce sujet, ce service est probablement intéressant pour notre collectivité. Manoël DEVIS assurera un RDV avec Mme BORDICHON à ce sujet.

- **Ambroisie :**

Laurent BOUVARD et notre référent ambroisie Quentin BILLARD assisteront à une réunion le 17 juin en mairie avec Mme REBILLARD de la FREDON.

- **Eclairage public : modification des plages d'extinction**

La commission environnement propose les nouvelles plages suivantes :

- en été (du 15 mars au 15 octobre):extinction de 22 h à 6 heures, et de 23 à 6 h les vendredi et samedi soirs ;
- en hiver (du 15 octobre au 15 mars) extinction de 22h à 6 heures.

Le SIEDEC sera sollicité pour reprogrammer ces plages horaires sur notre réseau.

- **Demandes de subventions :**

Notre Commune a été sollicitée 2 fois depuis le début de l'année :

- par l'association Pour que vive la Sorne pour l'aide au financement de la manifestation du 13 juin 2026 (activités ludiques et gratuites pour les enfants, feux d'artifices etc.)
- par l'APEI à la recherche de bénévoles pour son « opération brioches » ou à défaut octroi de subvention.

Monsieur le maire pense qu'il convient de différencier la demande de subvention pour des évènements ayant un impact direct pour nos habitants, et les demandes d'associations diverses qui sollicitent toutes les collectivités.

Le budget communal 2026 prévoit 1 000 € de subventions qui seront partagés en fin d'exercice.

- **Formation des agents :**

Diverses formations sont envisagées auprès du CNFPT

- gestion des payes pour Séverine GUYON
- formation Hauteur et habilitation électrique pour Laurent BOUVARD
- formation Hauteur, taille plantes et arbustes et licence IV pour Irina HORINA.

- **Stagiaire :**

Le secrétariat de mairie accueillera un stagiaire du 15 au 26 juin.

- **ELAN :**

L'association d'insertion par le travail ELAN, qui fait déjà le ménage à la salle des fêtes, propose ses services pour d'autres activités (ménage, espaces verts, etc.). Elle sera contactée pour l'entretien du terrain de pétanque et du Parc des Vignes.

- **Mise en sécurité du Parc des Vignes :**

Les dernières bornes d'éclairages du parc ont été débranchées au tableau électrique par un électricien.

- **Urbanisme :**

- proposition par un particulier de vente d'un terrain sur Marigny : sans suite (prix trop élevé et arbres déjà coupés).
- proposition de Michel BOURGIN pour la vente de terrains : sans suite
- terrains Barbe route de Courlans : Des permis de construire ont été accordés sur ces parcelles (à priori procédure habituelle de clause suspensive d'une acquisition foncière dans l'attente d'un PC ou prêt bancaire , puisqu'aucune DIA - déclaration d'intention d'aliéner - n'est parvenue en mairie).

- **Voirie Grande Rue :**

Les récents aménagements ne donnent pas entière satisfaction à une partie des riverains :

- certaines places de stationnement sont gênantes pour l'accès aux cours d'en face,
- les places de stationnement entre le monument aux morts et la propriété GRICOURT empêchent dangereusement la visibilité des véhicules montants,
- la profusion et le positionnement des signalisations verticales et horizontales les rendent – au-delà de leur esthétique désastreuse – illisibles.

- la vitesse des voitures n'est diminuée que lorsque la chaussée est occupée dans les 2 sens. Le reste du temps, les véhicules ont tendance à accélérer « pendant qu'y a personne en face ».

Des améliorations ponctuelles sont possibles pour mieux matérialiser les places de stationnement par exemple, à l'image de ce qui a été réalisé à MONTAIGU. Ne faut-il pas remettre à l'étude le concept global de l'aménagement de la Grande Rue, pour évoluer d'un projet routier vers un projet d'urbanisme qui mettra véritablement en valeur toute la rue ?

- **Organisation et répartition des tâches :**

Le tableau de répartition des tâches fourni par Manoël DEVIS, est rassurant pour certains et pour le moins complexe pour d'autres. La multiplication des instances (maire / superviseur / responsable / groupe de travail / commission) est trop complexe. Les affaires simples pourraient être portées par une seule personne, tandis que les opérations plus complexes seraient assurées par un binôme ou un groupe de travail avant d'être proposées aux commissions.

C'est un outil de travail qui a le mérite de lister tous les projets des commissions. Nous allons le reprendre pour que chacun puisse se l'approprier et mettre en œuvre les réalisations les plus urgentes.

**Il est fixé la date du prochain conseil municipal au
vendredi 22 juillet 2026 18 heures 45**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Le maire

Dominique BILLOT



Le secrétaire de séance

Philippe BAILLY

The image shows a blue ink signature of Philippe BAILLY.